

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG.

(Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

Dans l'univers de 308 valeurs, le filtre ISR permet de le réduire à 226 et le filtre quantitatif reposant sur l'intelligence artificielle permet d'obtenir un portefeuille compris entre 30 et 50 valeurs.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

Palatine Amérique : 14,74 / 20

S&P 500 ESG Index (USD) TR : 12,95 / 20
(périmètre 99,58%)

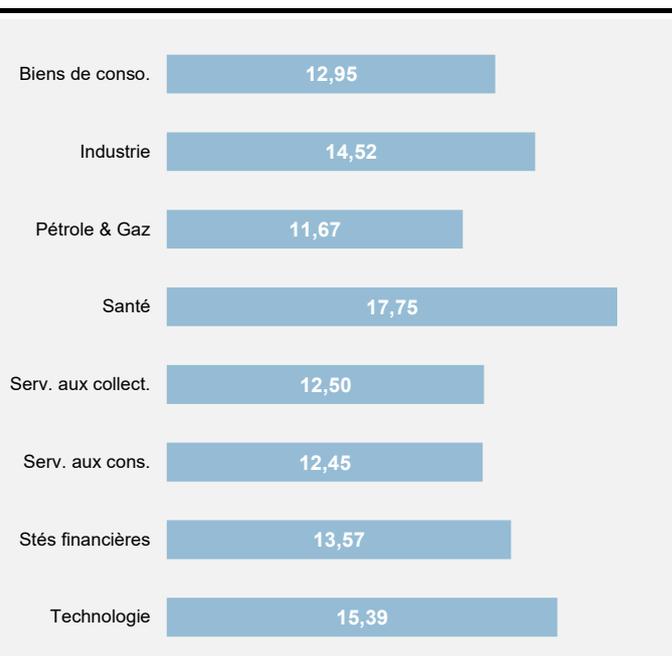
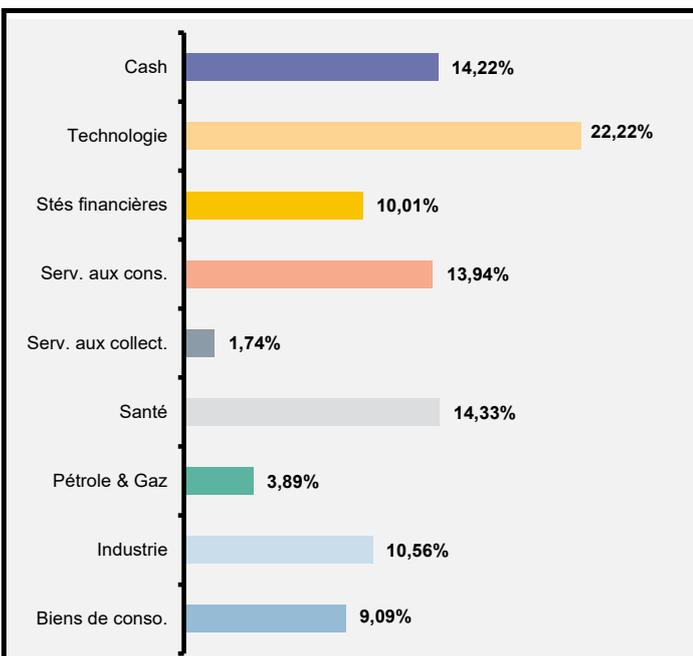
Couverture du portefeuille par une agence de notation	100,00%
% des encours du portefeuille dont la note ISR < à 11/20	10,00%
% d'émetteur dans le portefeuille dont la note ISR <11/20	5,41%

Historisation des notes

Note Déc. 2021			
12,80 / 20			

Répartition Sectorielle

Notation moyenne ISR par secteurs



Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
MICROSOFT	États-Unis	Technologie	8,96%	16,67 / 20
AMAZON.COM INC	États-Unis	Serv. aux cons.	8,93%	10,83 / 20
JOHNSON & JOHNSON	États-Unis	Santé	4,93%	20,00 / 20
EXXON MOBIL CORP	États-Unis	Pétrole & Gaz	3,91%	11,67 / 20
PFIZER	États-Unis	Santé	3,83%	18,33 / 20

Commentaire extra-financier

ACHATS : MICROSOFT : Microsoft fait état d'un système d'information passif et actif visant à garantir que les clients sont informés des risques potentiels pour la santé liés à l'utilisation intensive des jeux vidéo. Toutefois, Microsoft a été impliqué dans une allégation isolée d'une gravité significative, sur laquelle la société a réagi. Microsoft fait toujours état d'objectifs ambitieux visant à devenir négative en carbone d'ici 2030 et s'est engagée à éliminer autant de carbone qu'elle en a jamais émis d'ici 2050. Néanmoins, les indicateurs clés de performance environnementale montrent des performances négatives entre 2015 et 2017.

JOHNSON & JOHNSON : J&J fait état d'un engagement formel en faveur de la sécurité des produits, qui aborde tous les problèmes en jeu. En outre, la société fait état de systèmes complets pour assurer la pharmacovigilance après la production, pour lutter contre la contrefaçon et la contrebande de produits et pour garantir la sécurité des produits pendant la production. Cependant, le système de pharmacovigilance de la société aurait été inspecté par les autorités médicales compétentes, qui ont émis une lettre d'avertissement. En outre, J&J fait face à de nombreuses allégations sur lesquelles elle a été globalement réactive. La société affiche un engagement formel en faveur de la protection de l'environnement, ne s'occupant plus que de la majorité de ses responsabilités. En outre, J&J fait état de ressources complètes telles qu'un audit interne et une certification ISO 14001.

IBM : En plus d'œuvrer au sein de son secteur pour contribuer à l'établissement de normes prudentes en matière de protection des données des clients, la société semble disposer d'un système complet pour assurer le respect de la vie privée, comprenant des programmes de formation pour les employés ainsi que des audits internes et externes. Toutefois, cette performance est entravée par les accusations de suivi des utilisateurs, sur lesquelles elle est considérée comme réactive. Outre la fixation d'objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions qui en découlent, des mesures d'optimisation semblent être en place pour lutter contre les effets de l'utilisation de l'énergie. En outre, les indicateurs connexes montrent des résultats positifs au cours des cinq dernières années.

VENTES : CISCO SYSTEM : Les résultats positifs obtenus en termes de consommation d'énergie et d'émissions connexes entre 2015 et 2019 semblent confirmer l'efficacité des mesures étendues qui auraient été mises en place et rapprochent la société de son objectif de réduction des émissions de GES. L'engagement de la société à respecter et à promouvoir les droits de l'homme concerne toutes ses responsabilités. De plus, un système permanent, avec l'implication de tiers, semble être mis en place pour traiter cette question. Néanmoins, l'implication de Cisco dans une controverse sur des violations présumées des droits de l'homme remet en question l'efficacité des mesures en place.

INTERL CORP : L'engagement formalisé d'Intel à respecter les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail semble être soutenu par un système de santé et de sécurité certifié et des instruments de soutien au stress. Néanmoins, les indicateurs clés de performance connexes, ont affiché des tendances mitigées entre 2017 et 2019. La société déclare mettre en place des mesures d'optimisation pour ses processus de production afin de réduire sa consommation d'énergie et les émissions qui y sont liées ; néanmoins, des résultats mitigés concernant les KPI connexes sont affichés entre 2017 et 2019. L'engagement formel d'Intel à respecter et à promouvoir les droits de l'homme concerne toutes ses responsabilités. De plus, des initiatives comprenant des évaluations d'impact sur les droits de l'homme et des programmes de formation pour les employés semblent être en place pour traiter cette question.

THE KRAFT HEINZ CO : Les entreprises alimentaires ont la responsabilité de réduire les impacts des emballages post-consommation et la société semble avoir renforcé son engagement, en fixant des objectifs et en mettant en œuvre des mesures pertinentes, telles que la conception de bouteilles réutilisables et l'augmentation de la quantité de matériaux biodégradables dans son activité café. Cependant, les performances en termes de déchets d'emballage éliminés grâce aux mesures d'éco-conception ne sont toujours pas divulguées. Malgré un engagement formel en faveur de la sécurité alimentaire et la réalisation d'audits externes de ses processus de production, la société ne semble pas aller au-delà pour garantir la sécurité des produits, ni divulguer la manière dont elle utilise son système de gestion de crise pour alerter ses clients en cas de rappel. Ce qui reste un domaine à améliorer.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE ⁽¹⁾ (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	1 023,97*	1 048,95*
	CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity)	924,63*	848,47*
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	27,14*	107,46*
	FOSSIL FUEL EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to fossil fuel activities)	48,78*	40,30*
INDICATEUR SOCIAL ⁽²⁾	% moyen de femmes au board	31,06*	30,43*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE ⁽²⁾	% moyen d'administrateurs indépendants	87,47*	86,78*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS ⁽²⁾ (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	35*	17**

⁽¹⁾ Données TRUCOST ; ⁽²⁾ Données BLOOMBERG

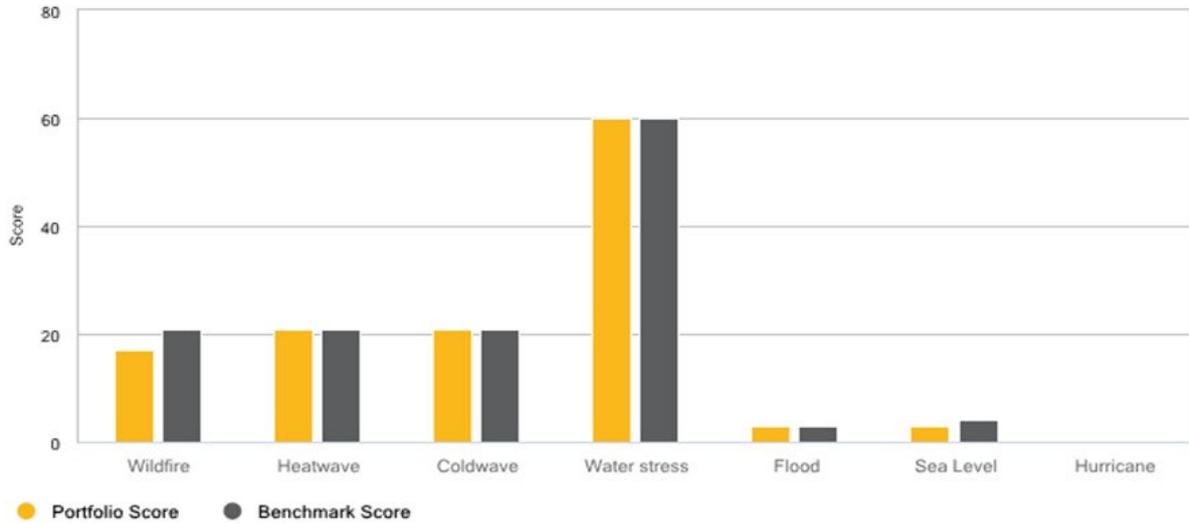
* Périmètre 100%

** Périmètre 64%

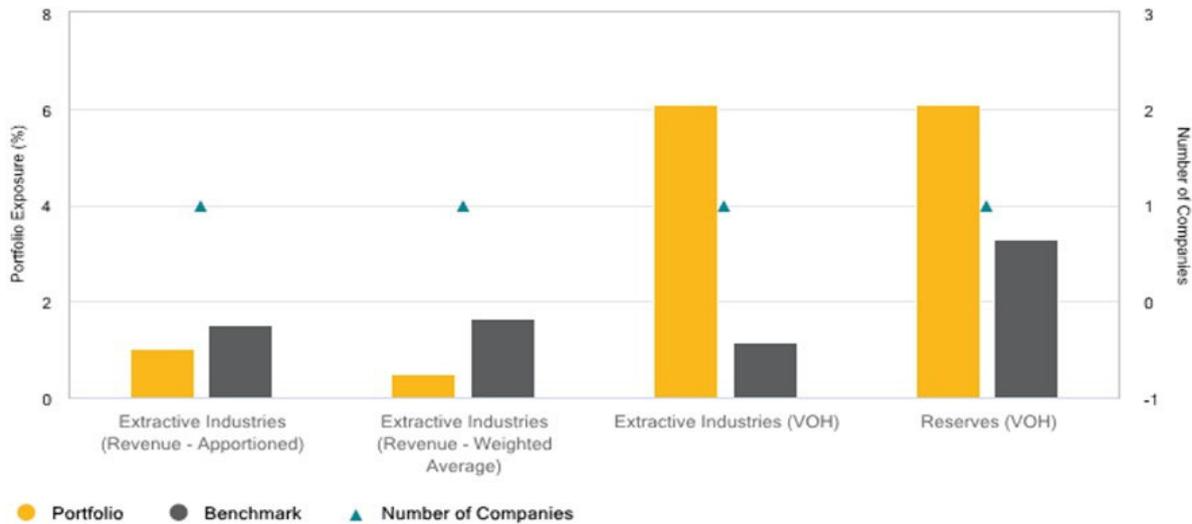
Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

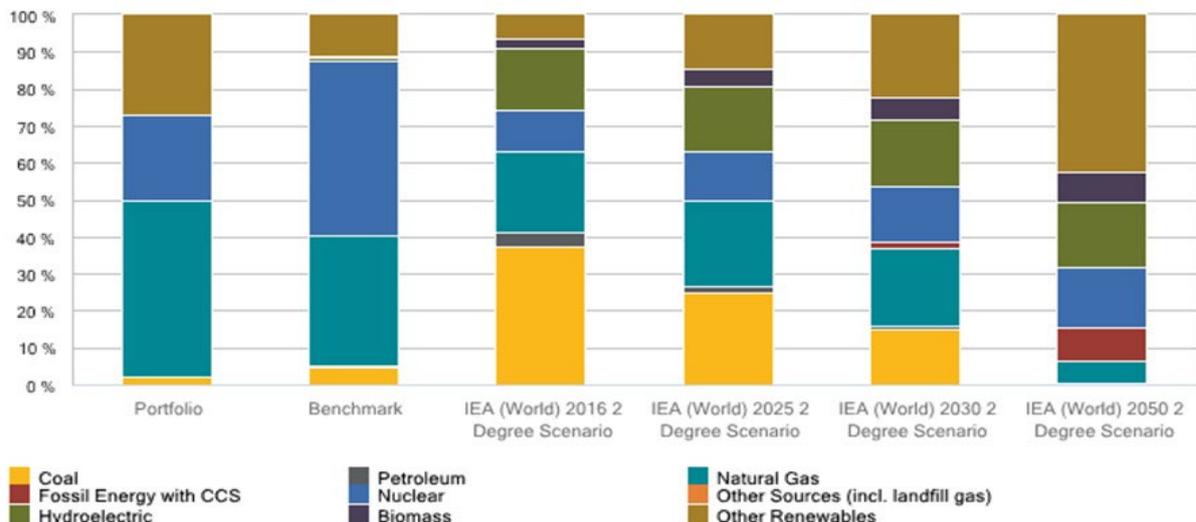
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :1. Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO₂e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

2. L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100,00% de couverture pour le fonds Palatine Amérique et 100,00% de couverture pour le S&P 500 ESG Index (USD) TR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie (suite)

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :**1. Risques physiques :**

- **Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille**

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- **Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

- **Types de risques :**

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA).